76e ANNEE. — N° 33. DIMANCHE 15 MARS 1936.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 75
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A peu près partout en Europe, on pense du dernier attentat hitlérien ce que nous en pensons en France. Les ministres français sont à Londres pour convertir à notre thèse les ministres britanniques ! Pourvu qu'ils ne se laissent pas convertir par eux !

Nous avons en Europe des alliés précieux et fidèles qui finiront par se demander s'ils se sont mis du bon côté et si leur fidélité ne risque pas de leur coûter la vie...

Au centre du continent, ils sont placés sous la dépendance géographique de l'Allemagne, dans cette Mitteleuropa que le Reich considère comme une terre germanique et sur laquelle il rêve d'étendre son empire. Pour les envahir il n'a que quelques pas à faire... Dans une telle position, ils ont besoin de se sentir solidement protégés contre l'ogre de Berlin, sinon ils finiront par nous lâcher pour essayer de négocier avec lui !

Peuvent-ils vivre encore à l'abri des traités ?... Voilà ce qu'ils doivent parfois se demander avec une inquiétude grandissante...

Ne remontons pas aux premiers attentats tolérés contre le traité de Versailles. Ils commencèrent aussitôt après ce qu'on pourrait appeler *sa mise en non-application ;* puis dans la suite des jours ils se multiplièrent croissant en importance et en audace. Restons-en à la période récente de l'ère hitlérienne.

Avant-hier c'était le réarmement massif, la reconstitution de l'armée et de l'aviation contre quoi nous eûmes beaucoup de peine à obtenir de l'Angleterre qu'elle s'associât à une platonique condamnation. Hier, c'était l'énorme augmentation de la flotte que l'Angleterre, cette fois, ne se contenta pas de tolérer, mais qu'elle consacra et ratifia par un accord en règle ! Aujourd'hui, en reconnaissance de cette aberration inouïe, l'Allemagne envahit la Rhénanie et garnit de ses troupes les frontières belge et française. Avant-hier et hier, c'était le traité de Versailles mis en pièces ; aujourd'hui, c'est celui de Locarno... En foi de quoi pour nous rassurer, on nous offre de nouveaux papiers du même genre !

Et alors ? Que doit-on penser à Prague et à Bucarest ? Mettez-vous à leur place ! Ils ne peuvent que se dire : si on laisse passer aujourd'hui encore, demain ce sera l'annexion de l'Autriche, prélude immédiat de notre mise en esclavage !

⁂

Et que disent les Belges ? Que font-ils nos amis belges aussi menacés que nous — plus encore peut-être — par le coup de force de Hitler ? Que font-ils tandis que la ferveur « pacifiste » des religionnaires britanniques attire la guerre sur le monde, comme le paratonnerre attire la foudre ? Ils ne sont pas du tout disposés à encaisser le coup ! Ils réclament au contraire la plus grande fermeté dans la résistance à cet inadmissible attentat. M. Vandervelde, *chef du parti socialiste et ministre d'union nationale,* parlant au nom du gouvernement en l'absence du Premier Ministre, a déclaré au Parlement que « le respect des traités est « la base même de l'ordre internatio- « nal et la garantie indispensable de « la sécurité des petits Etats ». Et il a conclu en réclamant pour le gouvernement « l'appui unanime du pays ».

Le lendemain, M. van Zeeland, chef du ministère, revenant de Paris, a élevé une magnifique protestation contre l'attentat hitlérien qu'il dénonce comme une terrible menace pour la paix et pour lequel, a-t-il ajouté, on ne peut invoquer « *je ne dis pas* « *un motif, mais l'ombre même d'un* « *prétexte* ». Enfin, révélant d'avance sa pensée sur l'action nécessaire de la Société des Nations, il a proclamé que « *la solution que l'on recher-* « *che ne peut être en aucune manière une prime à la violation des* « *traités.* »

L'émotion indignée du peuple belge ne s'exprime pas seulement par ces voix officielles. Entre autres manifestations populaires, il faut noter le manifeste du Parti Socialiste qui se signale par une remarquable fermeté : En voici quelques passages :

« Hitler a dénoncé le pacte de Lo- « carno. Des détachements de l'ar- « mée allemande ont occupé la zone « démilitarisée. La dictature naziste « a ainsi renié la signature librement « donnée par l'Allemagne.

« *Ainsi, la dictature fournit elle-* « *même les preuves répétées qu'elle* « *menace sans cesse la paix...* »

Après avoir rappelé que le gouvernement est résolu à prendre les mesures pour sauvegarder la paix dans un effort commun avec la France et l'Angleterre, le manifeste du parti socialiste ajoute :

« *En dépit de la forfaiture de l'Al-* « *lemagne hitlérienne, le pacte de Lo-* « *carno, garantie essentielle de notre* « *sécurité subsiste.* IL DOIT ETRE « APPLIQUE AVEC FERMETE.

« Malgré la répudiation par l'Alle- « magne naziste du traité de Locar- « no, l'Angleterre a renouvelé lundi « son engagement solennel de se por- « ter au secours de la Belgique ou de « la France dans le cas où elles se- « raient attaquées.

« La classe ouvière belge restera « inébranlablement fidèle à la solida- « rité internationale socialiste.

« Elle poursuivra, sans faiblesse, « sa lutte contre la dictature, généra- « trice de conflits. »

On le voit. Chez nos amis, comme chez nos alliés le sentiment public est unanime. Nous allons savoir bientôt si, dans l'atmosphère londonnienne où la Société des Nations va se réunir, il aura réussi à obtenir d'elle autre chose qu'une explosion d'éloquence.

Bien sûr, nous n'aurions aucune inquiétude à cet égard si la Rhénanie se trouvait quelque part en Afrique, aux abords du canal de Suez ou sur la route impériale des Indes !... Mais de récentes expériences auraient dû apprendre à nos camarades d'Angleterre que dans les conditions actuelles du monde on n'est jamais sûr à soi tout seul de bien défendre ses plus précieux intérêts.

⁂

Quelqu'un qui voit clair chez eux, M. Winston Churchill leur a donné un terrible avertissement dans son tout récent discours à la Chambre des Communes. Après avoir fait l'exposé des réarmements allemands il concluait :

« La situation financière du Reich « est devenue telle que cet état de « choses ne peut pas durer indéfini- « ment, mais ce qui est terrible, « *c'est qu'il n'y a pas moyen d'y met-* « *tre fin.*

« Si les Allemands persistent dans « la voie où ils se sont engagés, « c'est pour eux la banqueroute ; « s'ils s'arrêtent, c'est un formida- « ble chômage.

« *Le gouvernement allemand aura* « *à choisir avant qu'il soit long-* « *temps entre une catastrophe inté-* « *rieure et une catastrophe extérieu-* « *re. Nous est-il possible de douter* « *du choix que fera vraisemblable-* « *ment l'homme qui se trouve à la* « *tête de l'Allemagne ?* »

Si on laisse venir cette « catastrophe extérieure » les Anglais se flattent-ils du fol espoir qu'ils pourront y échapper ?

⁂

Il a donc été résolu que la Société des Nations tiendrait pour cette fois sa session à Londres. Les ministres français s'y sont rendus dans l'espoir de convertir à leur thèse les gouvernants britanniques. Pourvu qu'ils ne se laissent pas convertir par eux !...

Emile LAPORTE.

LES DÉCLARATIONS DU REICH

Le gouvernement allemand persiste à prétendre que le pacte franco-soviétique viole le traité de Locarno. Il offre, de nouveau, de négocier avec la France et les autres puissances européennes, en vue de la réalisation d'un grand plan constructif pour la pacification définitive du continent.

En outre, le Reich n'augmenterait pas le caractère symbolique de la remilitarisation à condition que la France et la Belgique fissent de même.

Informations

A la Chambre

Dans la séance de jeudi, la Chambre discute la proposition de loi ayant pour objet la modification de la loi du 1er avril 1926, modifiée par les lois du 29 juin 1929 et du 30 juin 1933 réglant les rapports des bailleurs et des locataires des locaux d'habitation. Par 375 voix contre 130 la Chambre vote le projet autorisant les locataires dans le délai de 6 mois, à demander la réduction de leur loyer au prix licite.

Elle a adopté, également, une proposition relative à la protection de l'économie nationale contre les monopoles de fait et voté le projet autorisant la mise en chantier de la tranche 1936 du programme naval.

Elle discute la proposition de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales. M. Bonnafous soutient un contre-projet réduisant à 500 le nombre des députés. Par 285 voix contre 227, le contre-projet est repoussé et le projet est adopté. La Chambre ajourne à mardi la discussion de la politique extérieure du gouvernement.

Au Sénat

Dans la séance de jeudi, le Sénat discute le projet portant approbation du traité franco-soviétique. M. Haye dépose une motion tendant à l'ajournement du débat. Mais à la demande du président de la commission des Affaires étrangères la motion est retirée. M. Paul-Boncour soutient le projet et indique les garanties supplémentaires qu'apporte le traité franco-soviétique à ceiles que donnent déjà le traité de Locarno et le pacte de la S.D.N. La ratification du pacte est adopté par 231 voix contre 52.

La France à la Conférence de Londres

M. Flandin a exposé très complètement aux autres représentants des pays signataires du pacte de Locarno, mardi, à Paris, la position française en présence de la violation par le Reich de la zone rhénane démilitarisée.

Le gouvernement français se refusera à discuter les propositions de M. Hitler tant que le Führer ne sera pas revenu sur le fait accompli.

Dès que le Conseil de la S.D.N. aura constaté la contravention aux articles 42 ou 43 du traité de Versailles, et ce constat ne peut faire de doute tant les faits sont flagrants, la France, appuyée par la Belgique, réclamera des puissances garantes Grande-Bretagne et Italie, l'assistance qui lui est due sans délai en pareil cas, en exécution de l'article 4 du pacte de Locarno dont il n'est pas inopportun de rappeler les termes absolument formels :

« Dès que le Conseil de la S.D.N. aura constaté qu'une telle violation ou contravention a été commise, il en donnera sans délai avis aux puissances signataires du présent traité et chacune d'elles s'engage à prêter, en pareil cas, immédiatement son assistance à la puissance contre laquelle l'acte incriminé aura été dirigé. »

La Hollande prend des précautions

Dans une allocution radiodiffusée qu'il a prononcée le 12 mars, le Dr Colijn, premier ministre des Pays-Bas a annoncé que le gouvernement maintiendra provisoirement la classe libérale sous les drapeaux.

« Cette décision, ajouta le Dr Colijn, est motivée par la situation internationale actuelle et par le fait que la Hollande se trouve exposée à une invasion. »

Anxiété de la presse allemande

La presse allemande suit avec une anxiété croissante les délibérations britanniques à la veille de la conférence des puissances signataires de Locarno.

La crise ministérielle en Grèce

M. Sephoulis a annoncé au roi que ses pourparlers avec les partis antivenizellistes avaient échoué.

Il a suggéré la formation d'un cabinet neutre sous la présidence de M. Demerdzis.

Pour le cas où M. Demerdzis refuserait d'assumer cette responsabilité, M. Sephoulis déclare que le roi fera usage de son mandat et constituera un cabinet dont il tient la liste des membres à sa disposition.

Le conflit italo-éthiopien

Malgré le vide des derniers communiqués d'Afrique orientale, la presse laisse prévoir un nouveau bond en avant des troupes italiennes sur le front nord, et des bruits circulent sur une offensive prochaine du général Graziani en Somalie.

On apprend d'Asmara que le maréchal Badoglio est reparti pour le quartier général et que le duc de Bergame venu également à Asmara, est reparti pour le front.

D'après le correspondant de la « Tribuna » en Afrique orientale, les Italiens auraient franchi le Tacazze et progresseraient dans l'Uoldebba, tandis que d'autres éléments s'avanceraient dans le Tzellemti et dans le Salog.

Accord franco-italien

Un accord important aurait été conclu entre M. Flandin et M. Cerruti.

L'Italie, par l'entremise de M. Cerruti, aurait promis sa coopération à la France dans la crise actuelle, en échange d'une promesse que la France emploierait toute son influence pour amener un règlement de la guerre italo-éthiopienne, acceptable par l'Italie.

Cela ne signifie pas que l'Italie soutiendra nécessairement l'application des sanctions contre l'Allemagne, mais cela signifierait que la France soutiendra un règlement de paix en Ethiopie assez proche du plan Laval-Hoare. Cela signifierait aussi que la France laisserait entendre à la Grande-Bretagne qu'un gros effort doit être fait pour mettre fin aux sanctions contre l'Italie, en vue de porter toute son attention à la crise allemande.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Albert Cavilliez, secrétaire de rédaction au « Jour », ancien rédacteur en chef du « Télégramme » de Toulouse. Il était âgé de 43 ans.

— Un communiqué à la presse annonce l'arrestation du directeur de la Monnaie de Belgrade et d'un de ses employés convaincus d'avoir fabriqué de fausses pièces de 50 dinars.

— Le bilan de la Banque de France pour la semaine du 26 février au 6 mars 1936, fait ressortir une encaisse de 65.945.610.482 fr. en augmentation de 156.607 fr. 25 sur la semaine précédente.

— M. Taillandier, député du Pas-de-Calais, vient de déposer son rapport qui approuve la suppression temporaire des blés tendres et durs en France et en Algérie.

NOS ÉCHOS

Souvenirs.

André de Lorde nous conte dans *la Revue des Deux Mondes* de savoureux souvenirs à propos du vingtième anniversaire de la mort du grand tragédien, Mounet-Sully.

Il suffisait qu'on lui demandât des places pour que Mounet-Sully les refusât. Afin de ne point contrarier ses amis quand ils en sollicitaient, sa femme avait recours à mille subterfuges.

Un jour, elle lui persuada, non sans peine, de donner des billets à un fournisseur. L'homme se présente.

— Alors, dit Mounet-Sully, cela vous ferait plaisir d'aller à la Comédie-Française ?

— Oh ! oui, monsieur Mounet. Je n'y ai jamais été.

— Eh bien ! quel jour choisissez-vous ?

— Oh ! ça m'est égal... pourvu que ce soit un jour où joue M. Coquelin cadet !

Dans la suite, les fournisseurs restèrent longtemps sans avoir de places.

Histoire japonaise.

Voici une histoire que contait Titayna, retour du Japon. Dans le château d'Aryana, le seigneur Harima possède trente-neuf plats de porcelaine rare, et une jolie servante-maîtresse, Chrysanthème. Harima tient à ses plats comme à la prunelle de ses yeux. Un matin, Chrysanthème en laisse volontairement tomber un sous les yeux de son seigneur et maître :

— Pourquoi as-tu fait ça ? demande Harima.

— Pour savoir si tu m'aimes mieux que ta porcelaine !

— Oui, s'écrie Harima, je t'aime mieux que mes trente-neuf plats, mais ta rébellion doit être punie.

Il l'agenouille près de l'étang où nagent les canards chinois, et, d'un coup de sabre, lui tranche la tête.

Décantés.

Pour un Mounet-Sully, l'état de comédien ne pouvait être un métier. Dans une des belles conférences de Mme Dussane, où tant d'érudition et d'intelligence s'unissent à une si vibrante sensibilité, on relève cette anecdote, qui montre bien quelle haute idée Mounet-Sully se faisait de son art.

C'était au Théâtre antique d'Orange, un soir d'été. On allait jouer *Andromaque.* Enfin d'être bien placés, les spectateurs avaient commencé d'envahir les gradins dès le milieu de l'après-midi en apportant des provisions... L'heure de la représentation arrive enfin, et Mounet ne sort pas de sa loge. Des murmures s'élèvent. Mounet, bien qu'il soit prêt, refuse d'entendre les prières du régisseur. Une demi-heure s'écoule... Les spectateurs s'agitent et vocifèrent. Le régisseur, éperdu, supplie Mounet-Sully d'entrer en scène.

— C'est exprès que je les fais attendre ! répond le doyen. Ces gens sont là depuis longtemps ; ils ont mangé du saucisson et bu du vin rouge. Or, nous allons les amener en Grèce, avec Racine. *C'est exprès que je les mets en colère : je veux qu'ils se soient décantés !*

LES ANNÉES EFFERVESCENTES

de Gustave GUICHES

Continuons, si vous le voulez bien, à suivre, avec M. Henri Austruy pour guide, la carrière de Gustave Guiches. Dans son quatrième article le directeur de *la Nouvelle-Revue* retrace la période de belle activité et de vive agitation que traversa notre romancier aux approches de sa trentaine.

Au cours de l'été de 1887, il donne au grand journal *le Temps* son second roman : *l'Ennemi.* Il nous apprit dans ses mémoires comment lui vint l'idée de prendre pour sujet le mal qui venait de répandre la terreur dans tout le Midi de la France et d'installer dans sa province la misère pour de longues décades. Tous ceux qui, comme moi, avaient passé l'enfance quand le phylloxéra nous arriva d'Amérique et, en deux ans, fit du Quercy prospère une terre de désolation, comprennent l'intérêt passionné que Gustave Guiches prit à décrire l'irruption, la marche et les conséquences du fléau.

Il avait d'abord songé à intituler son roman : *La Bête.* On ne sait trop pourquoi il changea d'avis. M. Henri Austruy écrit à ce sujet :

« La « bête », c'est le phylloxéra qui « fut la ruine du Quercy et fit en quel- « ques années du département du Lot, « réputé par ses vins, rivaux heureux « de ceux du Bordelais, un des départe- « ments les plus pauvres de France.

« On lit dans *la Géographie pittores-* « *que et monumentale de la France,* de « Charles Brossard, que déjà, sous Do- « mitien, il y avait eu au pays des Ca- « durques un drame viticole. L'empe- « reur Domitien, en effet, ordonna l'ar- « rachage de tous les vignobles du « Quercy. Quelle fut la raison du décret « impérial ? Mesure prophylactique « peut-être. Rien de nouveau sous le so- « leil. Pas même le phylloxéra ! Peut- « être « contingentement », analogue « aux « contingentements » que nos éco- « nomistes présents ont cru inventer en « déshabillant, au petit bonheur la « chance, Paul pour habiller Jacques ou « pour mettre nus l'un et l'autre. Peut- « être, Domitien n'était-il pas doctri- « nairement si perfectionné et se con- « tenta-t-il de punir en les privant de « leurs vignes, les Cadurques coupables « de ne pas aimer les Romains et qui « trouvaient dans leur vin fameux de « prodigieuses ressources de force et « d'énergie... ? »

Le succès de *l'Ennemi* égala celui de *Céleste Pradhomat.* Gustave Guiches cite dans *Au Banquet de la Vie* les missives élogieuses qu'il reçut de J.-K. Hüysmans et de Léon Bloy. Sa modestie l'empêche d'insister. M. Henri Austruy est, dieu merci ! plus à l'aise. Il publie aujourd'hui d'autres lettres signées de noms illustres. Voici de courts mais significatifs extraits de ce dossier :

« Incontestablement, écrit J.-H. Ros- « ny, vous êtes parmi les premiers de « la génération montante : ample, vi- « vant, observateur aigu, et marchant à « l'aise dans les broussailles du récit... »

« J'ai trouvé dans *l'Ennemi,* déclare « Lucien Descaves, des pages où se ré- « vèlent une sagacité aiguë, une obser- « vation essentielle enfermée dans le « souple corset d'une forme en travail; « des physionomies impérieusement grif- « fées ; un solide estomac d'écrivain au « résumé... »

Et Léon Hennique, — dont la mort a suivi de si près celle de Gustave Guiches, — ne se montre pas moins favorable :

« C'est, dit-il, une des œuvres les « plus substantielles et les plus franches « de la fournée surgie après la nôtre. « On ne fait pas mieux, on n'étudie pas « plus profondément. Nulle volonté n'est « supérieure à celle qui vous a per- « mis de grouper ainsi autant de physio- « nomies provinciales vraies... »

Enfin, Paul Margueritte s'exprime ainsi :

« Le sujet est neuf, et le style singu- « lièrement riche. Il y a en même temps « que la lèpre animale dont meurt la « vigne, toute une lèpre morale dont « s'amoindrissent, s'enlaidissent jusqu'à « l'horreur vos personnages, c'est tris- « te et très beau... »

La plupart de ces correspondants ne se bornent pas à ces compliments épistolaires. Ils tiennent à connaître l'auteur de l'*Ennemi.* Ils l'invitent à venir les voir sans retard. Des amitiés se nouent entre ces jeunes écrivains à qui la gloire est promise, qui le savent, la trouvent lente à venir et courent vers elle avec une ardeur parfois excessive. Leur impatience les entraîne à des imprudences qu'ils déploreront plus tard. La plus grosse est commise, en cette même année 1887, par trois des artistes cités plus haut : J.-H. Rosny, Lucien Descaves, Paul Margueritte, de concert avec Paul Bonnetain et Gustave Guiches. Ils rédigent, signent et publient dans *le Figaro* la fameuse protestation contre *la Terre* d'Emile Zola auquel l'histoire littéraire garde le nom *de Manifeste des Cinq.* M. Henri Austruy reproduit le texte complet de ce document dont maintenant beaucoup de gens parlent sans le connaître. Pour fournir une idée du ton de ce « dictamen de conscience », il me suffira d'en extraire ce passage choisi parmi les moins provocateurs :

« Eh bien ! cela termine l'aventure. « Nous répudions énergiquement cette « imposture de la littérature véridique, « cet effort vers la gauloiserie mixte « d'un cerveau en mal de succès. Nous « répudions ces bonshommes de rhéto- « rique zoliste, ces silhouettes énormes, « surhumaines et biscornues, dénuées de « complication, jetées brutalement, en « masses lourdes, dans des milieux aper- « çus au hasard des portières d'express. « De cette dernière œuvre du grand « cerveau qui lança l'*Assommoir* sur le « monde, de cette *Terre* bâtarde, nous « nous éloignons résolument, mais non « sans tristesse. Il nous poigne de re- « pousser l'homme que nous avons trop « fervement aimé... »

Au manifeste publié le 18 août 1887, Zola répondit, par personne interposée, quatre jours plus tard dans *Gil Blas,* avec modération et avec humour. Cette querelle fit, dans toute la presse, un prodigieux tapage. Les chansonniers eux-mêmes s'en mêlèrent. A beaucoup près, la majorité des rieurs ne se trouva point du côté des attaquants.

Revenant naguère sur l'affaire des Cinq, M. Paul Souday constatait, — *la Nouvelle Revue* reproduit cet article, — « qu'à l'exception de Paul Bonnetain, mort prématurément », tous les conjurés ont fait amende honorable en termes formels. Gustave Guiches, pour sa part, a reconnu « dans une lettre à *l'Intransigeant* qu'il gardait « un souvenir pe- « naud et contrit de cette folle incarta- de. » Je me rappelle une conversation à trois, — Emile Laporte, je pense, ne l'a pas non plus oubliée, — que nous eûmes un jour à ce propos dans le parc de Camy, avec l'auteur de *Céleste.* De souriant qu'il était à son habitude, le beau visage de Gustave Guiches se fit grave. Et ce fut un « mea culpa » plus explicite encore que celui dont parle Paul Souday que nous pûmes entendre.

La quatrième partie de l'étude de M. Henry Austruy se termine par un curieux exposé des relations de notre compatriote avec l'impécunieux et cynique Léon Bloy, avec le généreux Hüysmans, avec le fier et douloureux Villiers de l'Isle-Adam. Une chronique publiée par Gustave Guiches en 1890, dans cette *Nouvelle Revue* à laquelle il collabora durant vingt ans, contient peut-être la plus nette et la plus vivante des images qu'aient été tracées de la haute figure de l'auteur des *Contes cruels.* Ces quelques lignes montreront l'art du romancier mué en portraitiste : « Le front large, plissé de rides parallèles, affichait « le souverain ensemble des facultés spi- « rituelles en le développement d'une su- « perbe page d'art. Aux tempes, des dé- « pressions profondes accusaient des « aptitudes mathématiques justifiées en « de fréquentes occasions. Les yeux « bleu pâle avaient l'en-dehors caracté- « ristique des mémoires exceptionnel- « les, une ardente saillie des globes « éblouis de mysticisme et les larmes « qu'y faisaient monter les émotions re- « ligieuses ou de profondes sensations « d'art, les rendaient parfois étrange- « ment lumineux. Toute la vie de la « figure avait gagné le sommet et s'y « maintenait... »

Deux éclatants succès viennent de marquer les débuts littéraires de Gustave Guiches. L'éclat de son talent et l'aménité de son caractère lui ont acquis l'estime et l'affection des meilleurs écrivains du moment. Jamais il ne s'est senti aussi sûr de lui, aussi bien préparé à tenir sa belle place « au banquet de la vie ». Les rêves d'Albas sont accomplis. D'autres ambitions naissent. Nous les verrons se réaliser aussi heureusement que les premières.

Eugène GRANGÉ.

Autographes.

On a dit que Mounet-Sully était vaniteux. Rien de plus faux. Sans doute, il avait le sentiment de sa valeur, mais la gloire ne l'a jamais grisé.

— Quand on me demande un autographe, disait-il souvent, je commence toujours par refuser, de peur d'avoir l'air de me prendre au sérieux, et je finis toujours par le donner, pour la même raison.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

« LA DIANE DU QUERCY » et les Anciens du Petit Séminaire de Montfaucon

Soucieuse de tenir le contact avec les groupes quercynois de la Capitale qui tous ont bien voulu faire partie de son Comité d'honneur ou actif (Amicale de Cahors, Figeac, Gourdon, Commerçants du Lot, Amitiés Quercynoises, Anciens Elèves du Lycée Gambetta, Anciens Elèves du Petit Séminaire de Montfaucon), « La Diane du Quercy » participait, en la personne de son président, Me Calméjane-Course, qui avait été gracieusement invité, au deuxième dîner annuel des Anciens du Petit Séminaire de Montfaucon, donné dimanche, 8 mars, au Dreher, pour fêter la Légion d'honneur de deux anciens élèves, le Chanoine Calvet et M. Cayssac. Présidé par le Chanoine Malbec, Supérieur du Petit Séminaire de Gourdon, ce banquet fut, outre un régal culinaire quercynois, une manifestation de touchante camaraderie. Cinquante convives environ et parmi les membres de « La Diane » : le Chanoine Calvet ; le Chanoine Mégecaze, directeur de Stanislas ; l'Abbé Delpech, professeur à St-Jean-de-Béthune ; l'Abbé Perrié, professeur à Gerson ; MM. Cayssac; Mauriol, administrateur à la Direction Générale des Contributions Indirectes ; Fourastier, Inspecteur ; Bonneval ; enfin, Bescol, du Comité de « La Diane », le dévoué et précieux organisateur de cette manifestation, M. Figeac, expert.

Aux toasts prirent la parole le Chanoine Malbec, président le banquet, le Chanoine Calvet, MM. Bescol, Fourastié, Carrière, Calméjane-Course, au nom de « La Diane du Quercy ». Ancien élève du lycée de Cahors, Me Calméjane-Course souligna qu'outre la solidarité quercynoise et l'enseignement des humanités, il y avait entre le Lycée Gambetta et le Petit Séminaire de Montfaucon un lien de plus, Gambetta lui-même, qui fut successivement (1848-1852 et 1852-1856) le plus illustre élève de ces deux établissements.

Section Lotoise de défense du petit commerce de l'Artisanat

Vendredi a eu lieu dans une salle de la mairie de Cahors, la première séance constitutive de la Section de la Confédération du Petit Commerce et de l'Artisanat.

Devant une assistance nombreuse, le bureau suivant a été élu pour un an :

Président : M. Hébrard, forgeron, rue Nationale.

Vice-Présidentes : Mmes Baillagou, chaussures, boulevard Gambetta. et Verdié, mercerie, rue du Portail-Alban.

Secrétaire : M. Sellier, électricien, rue Brives.

Trésorier : M. Vert, chapelier, rue du Portail-Alban.

L'assemblée a voté à l'unanimité la ratification de ce Bureau et a fixé à 20 fr. par membre le prix de la cotisation annuelle.

La réunion générale aura lieu en principe le 2e mardi de chaque mois à la Mairie à 20 h. 30.

Les statuts seront envoyés à chaque adhérent.

La Confédération enverra les lois fiscales et un registre des réclamations sera tenu par le secrétaire Sellier, rue Brives, avec les demandes et réponses des intéressés.

Le cahier des procès verbaux des séances sera tenu à jour. Trois nouvelles adhésions sont enregistrées.

Le Bureau en prévoit de nombreuses, dans les jours qui vont suivre.

La Section de Cahors de la C.D.P.C.A.

Inspection

Lundi, M. le Chef d'Escadron, commandant la compagnie du Lot, a visité la brigade de gendarmerie de Lauzès.

Poste refusé

M. Sagnes, contrôleur des P.T.T. à Rodez, nommé receveur de 3e classe au bureau de St-Céré, renonce, pour convenances personnelles à prendre possession de son poste.

Armée de l'air

Notre jeune compatriote, l'adjudant Monchant, de l'Armée du Levant, à Damas, vient d'être rapatrié avec sa famille et affecté à l'Ecole de l'Air d'Istres

Compatriote

Notre compatriote, M. Charles Nadaillat, conseiller à la Cour d'appel d'Hanoï (Tonkin), est nommé premier président de la dite Cour. Nos félicitations à notre distingué compatriote qui est d'origine gourdonnaise.

P.T.T.

M. Jacob, receveur des P.T.T. à Gourdon, est nommé à Bègles (Gironde). M. Canevy, receveur à Villerupt (Meurthe-et-Moselle), est nommé à Gourdon.

Attention aux Punaises !

Déjà elles commencent à se montrer. Sans tarder, détruisez-les, empêchez-les de naître avec le *Rozol*, poison foudroyant pour elles seules. 6 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs, etc.

M. RENE BESSE DANS LE LOT

M. René Besse, Ministre des Pensions, sera de passage à Cahors les samedi 14 et dimanche 15 mars. Il sera accompagné de M. Thiveaud, chef-adjoint de son cabinet, et recevra à la Préfecture toute la journée de samedi. A la fin de l'après-midi du même jour, M. Besse visitera les services dépendant de son Ministère (Intendance, Office du Combattant, Service des soins gratuits).

Dimanche après-midi à 15 heures, le Ministre sera heureux de recevoir à la Préfecture les représentants de la presse locale et régionale.

Il recevra ensuite les délégations et corps constitués, ainsi que les chefs de service qui désireront se présenter à lui.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Ont volé seuls cette semaine : sur « Caudron-Luciole », le lieutenant Naulevade, 1 heure, et M. Barreau un quart d'heure ; sur « Caudron-Aiglon », docteur de Nazaris, 2 heures trois-quarts.

Se sont entraînés en double commande avec le moniteur Dubosc sur « Luciole », MM. Galut, de Rodez, une demi-heure ; Lagrue, de Rodez, un quart d'heure ; Chabrières, de Fumel, une demi-heure ; Lacroix, de Villeneuve, un quart d'heure ; Barthélémy, de Cahors, une demi-heure.

Les aviateurs cadurciens et leurs amis ont eu la pénible tâche de faire leurs adieu au lieutenant Naulevade, appelé en Indo-Chine par son tour de départ. Le lieutenant Naulevade a été le 1er élève cadurcien de notre sympathique moniteur Dubosc. A ses qualités de charmant camarade, il joignait des dispositions naturelles pour l'art du pilotage. Appliqué, courageux et doué d'un grand sang-froid, il y a fait de rapides progrès. Breveté en août dernier et totalisant 42 heures de vol en 10 mois, il quitte Cahors pilote confirmé. Tous nos vœux l'accompagnent et nous pouvons espérer qu'à son prochain séjour en France l'aérodrome de Labéraudie recevra fréquemment ses visites.

La journée de dimanche ensoleillée et tiède a attiré des Cadurciens en assez grand nombre. Il faudra bientôt songer à organiser le moyen d'offrir quelque repos aux spectateurs et spectatrices venus à pied de Cahors. Il y a bien un groupement qui s'appelle l'Aéro-Club du Quercy et un comité de gestion de l'Aérodrome, mais que font-ils ?

CONFÉRENCE FINANCIÈRE A LA CHAMBRE DE COMMERCE

M. René Dumas, avocat à la Cour d'Appel de Paris, a donné vendredi soir, à la Chambre de Commerce, une intéressante conférence sur ce sujet : *La vérité sur les finances publiques*. Nous en donnerons un compte rendu détaillé dans notre prochain numéro.

Exposition Internationale de 1937

Les personnes qui veulent accepter *en principe* de participer à l'Exposition Internationale de 1937, à Paris, peuvent s'adresser à M. Irague, 2, rue St-Marc, à Cahors, qui leur fera parvenir une demande provisoire à lui renvoyer.

L'Exposition d'art moderne de 1937 sera une *sélection* pour laquelle ne joueront pas les récompenses anciennes. Toutes les œuvres sans exception seront soumises pour leur admission, leur classement et leurs récompenses aux décisions du Commissariat général et du Comité général d'admission.

La demande provisoire ne deviendra définitive que lorsque le Comité d'organisation aura fait connaître aux intéressés les conditions de participation et que ceux-ci les auront acceptées.

EDEN

SAMEDI ET DIMANCHE
DIMANCHE (*matinée*)

Le film le plus gai de l'année avec l'incomparable comédien

Fernand GRAVEY

DANS

Fanfare d'Amour

AVEC

CARETTE, Betty STOCKFELD
Madeleine GUITTY, Gaby BASSET
et Pierre LARQUEY

En deuxième partie :

Un beau complément comprenant un dessin animé, en couleurs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 7 au 14 mars 1936

Naissances

Cabanes Lucienne, rue Lestieu, 8.
Bibé André, Impasse Hébrard, 7.
Witsak René, rue Wilson.
Lacaze Louis, rue Wilson.
Rigambert Jean, Bd Gambetta, 63.
Sasmayoux Jean, place du Marché, 13.

Publication de Mariage

Philippon Jean, mécanicien à Angoulême (Charente), et Balage Jeanne, s. p.

Mariages

Faugère Robert, soldat au 16e R.T.S., et Faydel Denise, s. p.

Décès

Brunet Michel, cultivateur, 75 ans, rue Wilson.
Alibert Barthélémy, ancien typographe, 82 ans, rue P.-Alban, 21.
Sembel Guillaume, cultivateur, 85 ans, rue Blanc, 2.
Sébal Baptiste, s. p., 76 ans, rue Wilson.

La Bandéra

un film qui écrase
tout ce qui a été fait à ce jour

CAHORS

CONCERT DE BIENFAISANCE

La fête donnée vendredi, sous la présidence de M. le Préfet du Lot et de Mme Jacquier, au profit de l'Œuvre des Colonies de vacances, avait réuni un très nombreux public qui emplissait la salle du Palais des Fêtes gracieusement mise à la disposition des organisateurs par les directeurs de ce bel établissement. Public qui n'était pas venu seulement pour passer une agréable soirée, mais encore pour manifester sa chaleureuse et effective amitié à l'œuvre au profit de qui la fête était donnée.

M. Cockempot, le distingué Inspecteur d'Académie du Lot, s'était chargé d'en expliquer l'importance et les bienfaits. Dans une allocution écoutée avec le plus vif intérêt, il remercia d'abord tous ceux qui, à des titres divers, avaient collaboré à l'organisation de la soirée et de son beau programme : M. et Mme Jacquier dont la présidence n'est pas seulement honorifique, la presse, les directrices ou directeurs des Lycées, Ecole Normale, Ecole de la rue Wilson qui ont mis tant d'empressement et de zèle à préparer les artistiques divertissements offerts au public, MM. Rességuier et Bessières qui ont bien voulu prêter leur salle, Mme et M. Barreau dont le dévouement est inlassable, les élèves et les artistes qu'on applaudira tout à l'heure... Tous ces efforts tendent à fournir des resources à l'œuvre des colonies de vacances qui envoie chaque année à la mer ou à la montagne un nombre grandissant de jeunes enfants auxquels cette grande cure d'air, de joie et d'exercice fait le plus grand bien. M. l'Inspecteur d'Académie expose comment il faut élargir cette œuvre dans le Lot en y instituant une organisation des Pupilles de l'Ecole Publique. Il en explique le but généreux et dit les bienfaits sociaux qu'on peut et doit en attendre. En elle, il voit comme un prolongement de l'Ecole et le développement de sa grande œuvre éducative. Nous ne faisons ici que donner la substance de cette intéressante allocution où, en passant, M. l'Inspecteur d'Académie parle avec une grande hauteur de vues du rôle de l'éducateur, de l'instituteur dans la société, où il exerce une sorte de magistrature morale dont il lui conseille de ne pas compromettre le prestige et la dignité dans les luttes passionnées du forum. — Prononcée sur un ton simple et direct cette allocution riche de substance porte beaucoup sur l'auditoire profondément intéressé qui applaudit chaleureusement.

Vint ensuite la partie artistique de la soirée composée avec une diversité charmante. Chaque numéro de cet excellent programme mériterait un compte-rendu détaillé et des félicitations particulières... C'est à regret que nous devons nous borner à quelques brèves notations.

D'abord parurent les tout petits sous de mignonnes cagoules rouges qui en faisaient des sortes de feus-follets, dans un ballet admirablement réglé où fit merveille leur grâce enfantine. Même succès pour un groupe de petites ballerines qui dansèrent si délicatement une fantaisie sur le pas de quatre ! ! ! Puis les élèves du Cours élémentaire de la rue Wilson développèrent les scènes charmantes d'un Ballet du Feu, commentées par un chœur chanté. Costumes éclatants, élégance des mouvements, charme des attitudes, tout contribuait à mériter le grand succès que lui fit le public. — Est-ce à celui-là ou au numéro suivant qu'il faut décerner le prix, on ne sait ? Toujours est-il que les élèves de 7e, 8e et 9e du Lycée Clément-Marot nous firent ensuite admirer dans « les jets d'eau » une féerie qui souleva les ovations du public. Entre ces deux numéros, on eut plaisir à entendre la jolie voix de M. Vialard. Ce jeune ténor se fit vivement applaudir dans un morceau du *Pays du Sourire* et dans le grand air de *Mireille* qu'il détailla avec beaucoup de goût.

La seconde partie du programme valait la première. Elle débuta par un numéro de chant où la gracieuse Mlle Bénard fit valoir la souplesse et le charme de sa voix dans un air de la *Reine de Saba* et une délicieuse mélodie de Schumann. — Puis les élèves de première et de philosophie du Lycée Clément-Marot parurent dans des divertissements rythmiques avec ballons et arceaux fleuris. Qui aurait cru que la philosophie peut s'allier à tant de grâce, d'élégance et de charme !... Et, enfin, qui oserait décider si le « deuxième divertissement rythmique » présenté cette fois par les élèves de seconde du Lycée Clément-Marot n'était pas encore plus joli que le premier ? Le public se contenta de les applaudir tous les deux avec le même enthousiasme. — Auparavant, il avait fait un grand et légitime succès à M. Bourrières qui est un véritable artiste et qui, dans un monologue et dans une fable de La Fontaine, a mis en belle valeur un art de diction tout à fait remarquable.

Enfin, cette superbe soirée s'acheva par la jolie pièce d'André Rivoire : *Il était une bergère*, que trois élèves-maîtresse de l'Ecole Normale ont interprétée avec une justesse de sentiment et une délicatesse qui leur valurent de longs applaudissements.

Nous aurons à peu près tout dit si nous ajoutons qu'un excellent orchestre symphonique dirigé par l'infatigable M. Barreau, tint la partie musicale avec une autorité et une maîtrise dignes d'une telle soirée.

A tous, artistes et organisateurs, nos plus vives félicitations.

Un cadavre dans une chaussure

Anéanti par le Diable, un cor n'est plus dans la chaussure, qu'un inoffensif cadavre. Le Diable enlève les cors en six jours, pour toujours. Mais, attention !... Exigez « Le Diable », 3 fr. 95. Toutes pharmacies, et pharmacie Orliac à Cahors.

La Bandéra

un film qui écrase
tout ce qui a été fait à ce jour

Fédération des Combattants du Front

Section de Cahors

Salle comble samedi 7 mars à la Mairie de Cahors où s'étaient réunis les Anciens Combattants du Front de la section de Cahors, sous la présidence de M. Guérin. Assistaient à la réunion le Président fédéral Pédelmas entouré de nombreux membres de la Fédération départementale, ainsi que les camarades Fabre et Castagné, de Toulouse, délégués à la propagande, qui devaient le lendemain se joindre aux équipes cadurciennes se rendant à Lacapelle-Marival.

En ouvrant la séance, le président Guérin, rappela en termes émus la mémoire des camarades disparus depuis la dernière réunion : les regrettés Grèzes, Rollès, Gagnayre, Arrivet, Henras et Landrevie et renouvela aux familles les condoléances de la Section. Il retraça ensuite en un rapide raccourci l'œuvre poursuivie par la Fédération, et annonça qu'un voyage collectif à contribution réduite sera organisé cet été, si les événements le permettent, aux champs de bataille de Verdun. Les modalités d'organisation seront publiées par la Presse.

Lecture fut donnée par le trésorier Mercadier de la situation financière qui fut adoptée sans observations.

On procéda ensuite à la réélection du Bureau de la Section pour l'année 1936 qui est constitué comme suit : Président : M. Guérin ; Vice-Présidents : MM. Blanc, Vidaillac, Andrieu ; Secrétaires : MM. Lacoste, Parazines ; Trésosiers : MM. Mercadié, Baboulène ; Membres : MM. Arnouil, Audoire, Fabre, Ludo Rollès, Castex, Imbert, Sénac et Rollès.

Reprenant le fauteuil présidentiel, M. Guérin remercia l'assemblée de sa marque de confiance en renouvelant son mandat au Bureau sortant et l'assura que tous ses efforts tendront au développement et à la prospérité de l'association.

Le Secrétaire général de la Fédération départementale Imbert fit ensuite un exposé sur la Caisse-Mutuelle décès que beaucoup d'adhérents ignoraient. Aussi nombreux furent ceux qui, à l'issue de la réunion, apportèrent leur adhésion à cette œuvre de solidarité combattante.

Le président Guérin se rappelant fort à propos que le président à la propagande, Fabre, ne s'était jamais fait entendre à la Section de Cahors, lui donna la parole ; Fabre s'exécuta d'ailleurs de très bonne grâce.

Nous ne retracerons pas l'exposé clair et animé de notre camarade sur les buts moraux de notre mouvement. Avec son talent habituel, il tint sous le charme l'assistance qui marqua par ses applaudissements combien elle était en communion d'idées et de sentiments avec lui.

Le camarade Castagné, qui l'a suivi dans son déplacement, apporta — de sa belle voix de baryton digne du pays du « bel Canto » — le salut fraternel des camarades toulousains.

Pour terminer cette réunion, M. Pédelmas, dans une causerie familière, pleine de verve et de sincérité, convia les camarades présents à assister au Congrès National qui se tiendra à Cahors le 31 mai et qui sera clôturé par un banquet de plus de 6.000 couverts.

Avant de se séparer, on désigna les diverses commissions d'organisation du banquet, sous la direction de M. Audoire. Ont été désignés: MM. Larroque, Baboulène, Lafon, Arnouil, Marmiesse, Bris, Sasmayoux, Couaillac, Joulia, Calvet, Boué, Cagnac, Penet, Pradié, Boutot, Bourgnou, Lescure, Blanc, Sellier, Combrouse, Lahontaa, Alchié, Abral.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de notre jeune compatriote, M. Montagnac, du village de Labriguerie (commune de Montcuq), soldat au 14e d'infanterie, décédé à l'hôpital de Toulouse des suites de la rougeole.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Trouvailles

Il a été trouvé un bracelet d'enfant par M. Delcros ; un gant en laine noire, par M. Bessières ; un gant couleur gris, par M. Mandelli.

Contravention

Mme Loudeix, de Sousceyrac, avait monté un étalage et mis en vente des graines, sur le champ de foire. Mais elle n'avait pas de récépissé de marchand ambulant. La gendarmerie a dressé contravention.

CONSOMMATEURS !

chez votre épicier exigez les **vins en bout.** soit ordin. ou de dessert estampillées « **Borderies Frères** ». Cette marque est une garantie. Livr. eff. à dom. par **M. Masbou,** dépos. Café Place St-Georges, à CAHORS. Tél. 3.69.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 15 mars 1936 par la

Pharmacie Paul GARNAL
97, Boulevard Gambetta, à Cahors

PALAIS des FETES

SAMEDI 14
DIMANCHE 15 (*à 21 heures*)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

BACH

DANS

Bout de chou

Inspiré de la pièce de *Mirande* et *Duvivier*

AVEC

Pierre BRASSEUR, Janine MERREY
et Tania FEDOR

LA SEMAINE PROCHAINE

La Bandéra

Un film qui écrase tout ce qui a été fait à ce jour.
Un film bouleversant, chaud, âpre, dûr.
Un film viril, un dialogue strict, des personnages qui ne s'analysent pas... mais qui vivent.
L'un des plus grands films du « parlant ».

La Bandéra

un film qui écrase
tout ce qui a été fait à ce jour

SYNDICAT D'INITIATIVE DE CAHORS

L'Assemblée générale du Syndicat d'Initiative aura lieu demain dimanche, 15 mars, à 10 h., dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Les membres du Syndicat sont priés de bien vouloir assister nombreux à cette réunion.

L'auto est identifiée

Nous avons mentionné l'accident qui eut lieu à l'embranchement des routes de Montcuq et de Toulouse. A la suite d'une collision entre une auto et un camion, l'auto avait été laissée sur place et les voyageurs avaient disparu. La voiture resta plusieurs jours en stationnement.

Or, il a été établi que les feux de position étaient allumés tous les soirs et éteints chaque matin. La gendarmerie, après une enquête, a découvert le propriétaire de l'auto. Il se nomme M. Millot et est domicilié à Paris.

Sur la route

MM. Ordy et Magal, étant en auto sur la route de Puy-l'Evêque, ne pouvaient pas doubler un camion qui était devant eux et que le chauffeur refusait de garer. En arrivant à Puy-l'Evêque, ils portèrent plainte à la gendarmerie qui dressa procès-verbal au chauffeur, le sieur Célié, entrepreneur de transports à Rudelle.

La cambriole

Des cambrioleurs ont pénétré pendant la nuit dans un local appartenant à M. Caillau, représentant de commerce, situé rue St-Géry, et servant de dépôt d'essence. Les cambrioleurs ont pénétré dans le local en fracturant la porte avec une pince et ont emporté une certaine quantité d'essence.

M. Caillau a porté plainte à la police, qui a ouvert une enquête. Il faut espérer que les malfaiteurs ne tarderont pas à être pincés.

Suites mortelles d'un accident

Ces jours derniers, M. Jacques Conte, 60 ans, de St-Pierre-Toirac, fut victime d'un accident de bicyclette.

M. Jacques Conte est décédé des suites des blessures.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN
TOULOUSE contre BRIVE
1/4 de finale
demain dimanche
au Stade Lucien-Desprats
Coup d'envoi : 14 h. 30

⁂

L'équipe seconde se rendra
à Montauban
Départ : 11 h. 30

L'HUILE **OLAZUR** POUR MOTEURS est désignée par sa VISCOSITÉ en DÉCIPOISES à 50°
DESMARAIS FRÈRES

Arrondissement de Cahors

Prayssac

Grande soirée dansante. — A l'occasion de la Mi-Carême, une soirée dansante aura lieu dans la magnifique salle de l'Hôtel Lamoure, le dimanche 22 mars, à 21 heures.

Le concours de l'accordéoniste Gaston Rougié et son orchestre du « Modern'Jazz Cadurcien » est assuré, aussi y aura-t-il de nombreux couples pour évoluer au son de cet excellent et entraînant orchestre qui a laissé le meilleur souvenir à la population prayssacoise lors de son dernier bal dans la salle des fêtes.

Une agréable soirée en perspective, où il y aura de l'entrain et de la gaîté pour tout le monde

Luzech

Décès. — Mme Frédéric Servan, de La Marie, est décédée à l'âge de 64 ans, à la suite d'une courte maladie. Ses obsèques eurent lieu à Luzech, jeudi, dernier.

Condoléances à la famille.

Castelfranc

Fêtes de la Mi-Carême. — Un Comité présidé par M. Saint-Hilaire, a décidé d'organiser pour dimanche prochain, 15 mars, les fêtes de la Mi-Carême, dont le moins que l'on puisse dire, c'est que jamais Castelfranc n'en a vu de pareilles.

Voici d'ailleurs l'alléchant programme : A 14 h. 30, grand défilé de chars allégoriques dont nous réservons la surprise et le ravissant spectacle à la foule qui ne manquera pas de se presser sur son passage. L'orchestre Alaniou, très avantageusement connu dans la région, rehaussera de ses flots d'harmonie cette belle exhibition.

Une tombola dotée de nombreux lots, aussi intéressants que variés, sera tirée sur la place de la Mairie, à 16 heures.

Après quoi, grands bals de jour et de nuit, parés et masqués. Un jury sera désigné pour juger et primer les plus sensationnels travestis.

Et notons que la reine de Castelfranc qui aura été élue quand paraîtra cette information présidera de ses charmes, le défilé et toute la fête.

Nul doute que le public des communes voisines ne vienne s'associer à nos fêtes sensationnelles et que la jeunesse d'alentours ne réponde avec une touchante unanimité à l'allégresse générale et à nos bals follement animés.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

La Bandéra

un film qui écrase
tout ce qui a été fait à ce jour

Montcuq

Soirée récréative. — Mercredi soir, la séance de cinéma, donnée au profit des œuvres laïques, a parfaitement réussi. Le programme de choix a été particulièrement goûté, surtout l'impressionnant premier épisode des « Misérables ».

Nous avons l'honneur d'informer les nombreux auditeurs qui ont répondu à notre appel qu'une seconde soirée récréative aura lieu le mercredi 25 mars, même heure, même salle, même opérateur.

Au programme, dont le détail sera publié ultérieurement, le deuxième épisode des « Misérables », « Les Thénardiers ».

Carnet blanc. — Tout prochainement sera célébré, à la mairie de Montcuq, le mariage de Léon Aly, chaisier, domicilié à Montcuq, avec Marie-Faustine Molinié, veuve Pichoutou, facteur des postes et télégraphes, domiciliée à Montcuq.

Félicitations et meilleurs vœux.

Montgesty

Chez les planteurs. — Les planteurs de tabac de notre commune se sont réunis et ont décidé de former un syndicat.

Accident. — Alors qu'elle venait du bourg, accompagnée de deux de ses petits enfants, Mme Lartigue Marie, âgée de 60 ans, regagnait son domicile au village de Gizard, elle a été renversée par un cycliste. Relevée aussitôt par des témoins de l'accident, elle a été placée dans l'auto de M. Galthié qui l'a ramenée chez elle où elle s'est alitée en arrivant. Elle souffre, nous a-t-on dit, de contusions multiples. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Arrondissement de Figeac

Cardaillac

En labourant. — M. Bouzou, propriétaire au Couderc, qui labourait son champ au lieu dit Cardaillac, s'est fait une grave blessure à une jambe avec le soc du brabant qui, par suite d'une fausse manœuvre, se renversa sur la jambe. Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

L'ESTOMAC PROTECTEUR DE L'INTESTIN

L'estomac qui reçoit les aliments plus ou moins mastiqués, ou trop chauds ou trop froids, les évacue en partie digérés par le suc gastrique, vers l'intestin. Si les aliments passent dans l'intestin insuffisamment préparés ils l'irritent et il en résulte de la constipation et de l'auto-intoxication. Pour faciliter le travail de l'estomac, rien ne vaut la Magnésie Bismurée. Une petite dose de poudre ou deux ou trois comprimés pris dans un peu d'eau, non seulement aident à la digestion, mais neutralisent l'excès d'acidité, font disparaître la fermentation des aliments et cesser instantanément les douleurs, les malaises et autres maux tels que brûlures, gaz, renvois acides, migraines et insomnies qui s'ensuivent. La Magnésie Bismurée agit de suite ; prenez-en immédiatement après votre prochain repas et vous sentirez que votre digestion sera meilleure. Toutes pharmacies en poudre et comprimés 10 frs. ou 14 frs. 85 grand format économique.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nomination. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre sympathique compatriote, M. Nadaillac Charles, conseiller à la Cour d'Appel d'Hanoï (Tonkin), vient d'être nommé premier président de ladite cour.

Ses nombreux amis Gourdonnais se réjouiront de cette nomination à laquelle nous applaudissons de tout cœur, tout en adressant à celui qui en est l'objet, nos plus cordiales félicitations.

Dans les P.T.T. — Par arrêté de M. le Ministre des Postes, M. Jacob, receveur des Postes à Gourdon, est nommé à Bègles (Gironde). Il sera remplacé par M. Canavy, receveur à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

Nous ne laisserons pas partir M. Jacob sans lui exprimer tous les regrets que nous cause son départ. Pendant son court séjour parmi nous, il avait su s'attirer la sympathie de son personnel et de la population. Nos félicitations et nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

A son successeur nous adressons nos souhaits de bienvenue.

Les épaves de la rue. — Objets trouvés : une somme d'argent par Mlles Dumas et Pebeyre, employées de pharmacie chez M. Meulet, à Gourdon ; un tour de cou par la gendarmerie ; une manivelle d'auto par M. Traucou, secrétaire de mairie à Gourdon.

Thédirac

Décès. — Nous apprenons le décès survenu à Paris de Mme veuve Delsol, née Bro, propriétaire du château de Thédirac, ancienne receveuse des postes.

La défunte était âgée de 83 ans ; elle était la veuve du regretté Docteur Delsol, qui fut maire de Thédirac à l'époque de la laïcisation.

En cette douloureuse circonstance, nous prions, sa fille, Mlle Delsol, institutrice en retraite et tous les membres de la famille de recevoir l'expression de nos sympathiques condoléances.

Salviac

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une grosse fillette chez les époux Castand Robert-François, menuisier à Salviac. Le bébé a été prénommé Colette.

Nos meilleurs vœux de bonne santé à la fillette et à la maman et tous nos compliments à l'heureux père.

Au C.A.S. — Dimanche 15 mars, le Club athlétique salviacois ira en déplacement à Gramat où il rencontrera en match revanche l'excellente équipe des Eureuils gramatois.

Nous souhaitons à notre valeureuse équipe de revenir triomphante : on nous

La Bandéra

un film qui écrase
tout ce qui a été fait à ce jour

« Un vrai » grand-papa Kruschen !

Une nouvelle jeunesse à 62 ans. Plus de maux de reins, plus de douleurs

« J'avais eu, il y a quelques années, une très forte crise de maux de reins, écrit M. D..., à M... (Seine-et-Oise). C'était comme d'innombrables coups d'épingles. De plus, j'éprouvais une fatigue continuelle dans les genoux. J'essayai Kruschen. Je suis extrêmement satisfait du résultat : les maux de reins ont complètement disparu, mes articulations sont redevenues souples et j'éprouve une sensation de bien-être général. Naturellement, je continue l'usage de Kruschen, et malgré mon âge (je vais sur 62 ans), je continue les sports que j'aime : bicyclette, aviron et natation. Il m'arrive même de courir un 500 m. pour avoir mon train ! Bref, un vrai grand-papa Kruschen ! » — Lettre n° 2.731.

Si vous avez des rhumatismes, Kruschen vous en débarrassera, parce qu'il dissout l'acide urique et facilite son élimination régulière. Kruschen stimule le foie, les reins et l'intestin. Il aide notre organisme à se débarrasser de tous les résidus de la digestion et de la nutrition. Votre sang redevient pur et fort, et vous retrouvez une vraie jeunesse, faite d'énergie et de bonne humeur.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon, 16 fr. 80 le grand flacon (contenant 120 « petites doses »).

dit que de nombreux supporters feront le déplacement.

Nouvelle découverte d'ossements. — A la suite des travaux de terrassement effectués en bordure du jardin de M. Léopold Chabert greffier de paix à Salviac une nouvelle couche de squelettes a été mise à jour.

Ces squelettes sont superposés et on ne s'explique pas une telle position.

La Commanderie des Templiers avait son vaste cimetière occupé par les immeubles Villars et Chabert.

Concorès

Conseil municipal. — Il s'est réuni sous la présidence de M. Larrive, maire, tous les conseillers étaient présents.

A l'unanimité le conseil décide :

1° la construction d'un ponceau et d'un aqueduc sur le ruisseau de Rivalès ;

2° les diverses listes d'assistance ;

3° un avis favorable à diverses demandes d'assistance et une assistance aux vieillards ;

4° l'approbation d'une demande d'assistance médicale gratuite ;

5° l'achat d'un corset et d'une genouillère en celluloïd armé pour une personne en traitement depuis deux ans au sanatorium de Bidart (Basses-Pyrénées), afin de hâter son retour qui aura lieu vers la fin du mois. Une nouvelle fois encore les pauvres devront payer pour les riches ;

6° la radiation d'un malade en traitement à l'hôpital de Gourdon.

Avant de se séparer le conseil répartit une somme de cinq mille francs pour les chemins ruraux.

Dégagnac

Dans la gendarmerie. — Nous apprenons avec plaisir que M. Salgues Philémon, gendarme à Montcuq, est nommé secrétaire du capitaine trésorier à Toulouse.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Salgues, notre estimé compatriote, au nom de ses nombreux amis, tous nos compliments.

Distinction. — La médaille militaire vient d'être accordée à notre concitoyens, M. Vilhès, de Graulié, pour sa bravoure pendant la guerre.

M. Vilhès a été cité deux fois à l'ordre du régiment et à l'ordre de la division.

Toutes nos félicitations.

Nécrologie. — Cette semaine il s'est produit deux décès : celui de M. Lugol, de Cayzac, et celui de Mme veuve Maleville, de Chaudes. Nos meilleures condoléances aux deux familles.

Une VOITURE d'OCCASION

s'achète à la SUCCURSALE

CITROËN

9, Quai Eugène-Cavaignac

CAHORS

Tél. N° 162 — Cahors

DÉPÊCHES

A la frontière bulgare

D'Athènes. — On a trouvé, près de la frontière bulgare, en territoire grec, 5 soldats grecs criblés de balles.

Les inondations au Maroc

De Casablanca. — On signale de nouvelles inondations dans la région de Souk-el-Arba. Les routes sont coupées. On craint que le barrage d'el Kansera ne déborde si la crue se poursuit.

Troubles antisémites en Pologne

De Varsovie. — Des troubles antisémites ont éclaté en Pologne. Trois israélites ont été tués, 22 ont été blessés. Un homme et une femme ont été tués sous les yeux de leurs enfants. Une centaine de maisons ont été mises à sac.

SERVICE D'ANNIVERSAIRE

Madame Veuve L. BONNET et tous les autres parents prient leurs amis de vouloir bien assister au service d'anniversaire de

Monsieur Louis BONNET

Ancien jardinier

qui aura lieu en l'Eglise St-Barthélemy, le mercredi 18 mars, à 9 heures.

SERVICE DE NEUVAINE

Les familles Ferdinand GAGNAYRE, Léon COLONGE, Léon GAGNAYRE, Raymond CANCES, Veuve Emile GAGNAYRE, ROUGIER et tous les autres parents vous prient de vouloir bien assister au Service de neuvaine qui sera célébré le lundi 16 mars, à 8 h. 30, en l'Eglise St-Barthélémy, pour le repos de l'âme de

Madame Veuve Lina GAGNAYRE

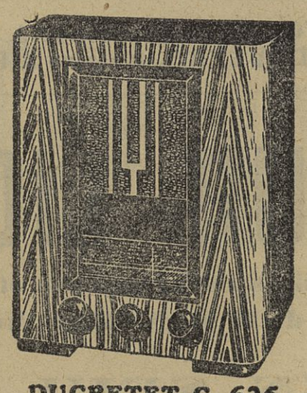

DUCRETET-C 625

Super-Haute-Fidélité

1.550 fr.

STATION SERVICE RADIO

A. MANDON

17, Rue Maréchal-Foch, 17

CAHORS

Tél. 225 ▼ Tél. 225

Agence exclusive :

DUCRETET-THOMSON

Dépannage Récepteurs toutes Marques

A partir du 1er février toutes les réparations et dépannages seront effectués par un spécialiste Radio Electricien, dans nos ateliers.

Maison Salgues-Bellencontre

4, *rue du Maréchal-Foch, CAHORS*

A L'OCCASION DU CARÊME

Vente réclame des produits ci-dessous

Pâtes alimentaires, le kilo, 3 fr. 50.
Petites morues, qualité extra, le 1/2 kilo, 1 fr. 25.
Haricots verts moyens, le 4/4, 2 fr. 50.
Pois moyens, le 4/4, 3 fr.
Pois extra fins à l'Etuvée, le 4/4, 5 fr. 50.
Thon à l'huile d'olive, la boîte 250 gr., 3 fr.
Saumon rose, la grande boîte, 3 fr. 50.
Gruyère Ementhal, le 1/2 kilo, 6 fr.
Savon 72 0/0, la boîte de 10 morceaux de 450 gr., 10 fr.
Huile d'arachide, le litre, 4 fr.
Chocolat « le Familial », les 250 gr., 1 fr. 90.
Gâteaux assortis, le 1/2 kilo, 3 fr. 50.
Prunes d'ente, le 1/2 kilo, 2 fr. 25.

Livraison à domicile

BRULERIE MODERNE

33, Rue Nationale CAHORS

"CAFÉS ANDRÉ"

Supérieurs aux meilleurs

ON DEMANDE

Une bonne culottière

TRÈS PRESSÉ

S'adresser chez M. GILLET, Tailleur rue Joffre

A VENDRE A CAHORS

MAISON

libre de location et en bon état

Située en façade d'une grande voie publique. Très belle vue. Au 1er étage, 3 pièces ; au 2e étage, 3 pièces. Rez-de-chaussée avec magasin. Cave et grenier, avec chambre de bonne. *Eau, gaz, électricité.* On peut visiter de suite.

J. DELLARD, *Cabinet Immobilier*
1, *rue Joffre*

LES HEUREUX GAGNANTS DE LA LOTERIE A CAHORS

Les 3 lots de la loterie gratuite de chez SARDA ont été gagnés par : Mlle TESQUET, 19, rue du Portail-Alban, *une bicyclette de dame.* — Mme BOITAUD, rue Lestieu, 100 *fr. de marchandises.* — Mme HOUBERDON, 10, rue Daurade, 50 *fr. de marchandises.* Mes félicitations aux heureuses gagnantes.

Alimentation SARDA, Bd Gambetta

ALIMENTATION SARDA

Boulevard Gambetta

en face le Théâtre

Lundi SARDA mettra en réclame

1.000 boîtes Thon extra, les 3 boîtes, 4 fr.

1.000 paquets Lessive et Cristaux, les 3 paquets, au choix, 2 fr. 25.

500 boîtes petits pois mi-fins accommodés, les 3 boîtes, 5 fr.

100 kilos beurre surfin d'Isigny, la 1/2 livre, 4 fr. 95.

A l'occasion des Fêtes de Saint Joseph vous trouverez chez

M. ICHES

11, rue Emile-Zola, ou sur le Marché

Hortensias fleuris ... de **20** à **25 fr.**
Azalées ..... de **15** à **18 fr.**
Cyclamens ..... de **5** à **8 fr.**
Plantes vertes à partir de **4 francs**

Téléphone : 221

Chasse Pêche Coutellerie

Grand choix d'articles de pêche

Sécateurs, greffoirs. Couteaux de poche et de table. Ciseaux. Rasoirs, tondeuses Pièges

N. BESSON, *CAHORS, Tél.* 335

LA FONCIÈRE

ACCIDENTS - TRANSPORTS - VOL - AVIATION - - INCENDIE - VIE -

DIRECTION RÉGIONALE

A. COUDERC-NOUAILLAC,

3, avenue Ch. de Freycinet, 3, CAHORS

La note juste GRAMMONT T.S.F.

vous présente ses nouveaux modèles

5 lampes Luxe 3 gammes d'ondes **1.480**
6 lampes Luxe 3 gammes d'ondes **1.550**
7 lampes Luxe 4 gammes d'ondes **1.750**

Appareils non suivis, stock limité :

5 lampes, 3 gammes d'ondes ... **1.000**
5 lampes, 2 gammes d'ondes ... **800**
7 lampes, 3 gammes d'ondes ... **1.250**

Avec une garantie d'un an tenue à Cahors

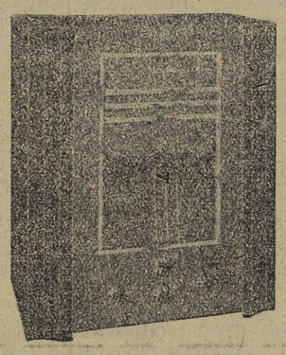

R. LASBOUYGUES

87, Bd Gambetta

Quincaillerie LANDREVIE

Sous-Agents demandés pour le département

Art funéraire

Julien THÉRON

79, Bd Gambetta, CAHORS

Téléphone : 248

Le plus grand choix de couronnes

A VENDRE

pour cause de transformation

caisse, séchoirs, lavabos chauffe-eau, cloisons vitrées

etc... — *Très bon état*

S'adresser à la **Maison POPOVITCH**
4, rue Foch, CAHORS

Chez Marmiesse

1, *place Saint-James*

GRAND RABAIS

Electriciens, voyez nos prix pour toutes fournitures électriques

Maison L. ALPHONSE

fondée en 1902

Spécialité de graines récoltées en sol calcaire

Trèfles et Luzernes décuscutés

Création de prairies et pâtures appropriées au terrain

Graines et oignons à fleurs

Plants d'asperges et oignons bulbes

3, rue Joffre. Téléphone 79. CAHORS

Le Contentieux Civil et Commercial

101, Boulevard Gambetta, CAHORS

DIRECTEUR : PIERRE BOUDET, *Licencié en Droit*

Se charge à forfait

de tous recouvrements de créances.

Donne toutes consultations

en matière civile ou commerciale.

Rédige à peu de frais

tous actes sous-seings privés, baux à ferme ou à loyer.

OPINION des propriétaires qui ont employé

Antipiétin FORNOLS

Ce produit est le plus efficace que j'eusse employé ; je suis étonné de ne pouvoir le trouver dans les Pharmacies de la région.

B. A. — Laragouste-de-Ginouillac (Lot).

PROPRIETAIRES, EXIGEZ

Antipiétin FORNOLS

demandez-le à votre pharmacien ou écrivez au fabricant

R. REYJAL, *Pharmacien MARCILLAC (Aveyron)*

qui vous l'enverra sans frais contre remboursement de 12 fr. 75

VIE — INCENDIE — ACCIDENTS

groupe de Compagnies Mutuelles

« Le Conservateur »

Origine du Groupe : 1844

Pour 2 fr par jour :

1 poste T.S.F. et Assurance

Agent général : **G.-Marcel CALMON**
5, *rue Brives, à CAHORS*

MARCONI

LE FIDÈLE REFLET DES ONDES

MARCONI 20	1.300
MARCONI Tous courants	1.250
MARCONI Tous courants	1.725
MARCONI Six	1.750
MARCONI Toutes ondes	1.825
MARCONI Toutes ondes	2.250
MARCONI Huit.	2.450
MARCONI Combiné.	3.250

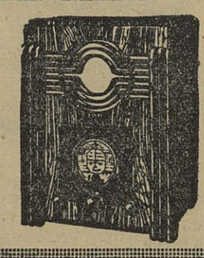

Le seul atelier de la Région, organisé pour le dépannage immédiat de toutes - marques. - Le seul qui peut garantir ses - - - installations - Ventes au comptant - et à 3-6 et 12 mois de crédit.

P. FRANCÈS

36, Boulev. Gambetta

P. FRANCÈS

- Téléphone 64 -

Changement d'adresse

Pour cause d'extension **l'Entreprise**

R. Chauvigné

SALUBRITÉ — ENGRAIS

a transféré définitivement ses bureaux, **2, rue Portail-Alban, CAHORS.** *Tél.* 260

Agent général pour le département, des engrais animalisés **Chaigneau.**

Sous-agents demandés sur tout le département.

A VENDRE à Pradines

Deux maisons

en bon état, bien situées

et une villa

à Mercuès

neuve, avec garage

S'adresser : M. QUÈBRE Louis Café-Restaurant à PRADINES

Etude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en droit, Avoué à Cahors, rue St-Pierre

Vente sur Publications Judiciaires

à suite de faillite et avant union

d'immeubles en nature de maison d'habitation, garage, sis à Cahors, d'une vigne avec maisonnette sise à la Chapelle Vialard, Commune de Cahors.

L'Adjudication aura lieu le JEUDI DEUX AVRIL MIL NEUF CENT TRENTE-SIX à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors par devant Monsieur le Président d'audience, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal mixte de Saïgon (Indochine), le vingt-sept novembre mil neuf cent trente-cinq, ordonnant la vente, à la requête de Maître A.-F. DECOLY, Syndic-Liquidateur, domicilié à Saïgon, 208, rue Mac-Mahon, agissant en qualité de Syndic définitif de la faillite de la dame Andrée GAUTIÉ, épouse séparée de biens de Monsieur R. BASSOULS, domiciliée avec son mari Place du Théâtre à Saïgon, propriétaire du fonds de commerce « L'Alimentation Générale et International Import-Export », 96 à 100, rue d'Ormay, à Saïgon, nommé à ces fonctions par jugement du Tribunal de Commerce de Saïgon du huit mai mil neuf cent trente-cinq, des immeubles appartenant en propre à la dame GAUTIÉ, épouse BASSOULS, sis en France, Département du Lot, à la barre du Tribunal civil de Cahors.

En exécution d'un second jugement, rendu sur requête du même DECOLY, le sept février mil neuf cent trente-six, par le Tribunal mixte de Saïgon, autorisant Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors ou son délégué à baisser indéfiniment les mises à prix des dits immeubles, faute d'enchères,

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de Monsieur A.-F. DECOLY, agissant en qualité de Syndic définitif de la faillite de la dame Andrée GAUTIÉ, épouse séparée de biens de Monsieur R. BASSOULS, susnommée, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître Robert SÉGUY, licencié en droit, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue Saint-Pierre, numéro un, et en raison du consentement donné par Madame Andrée GAUTIÉ, épouse BASSOULS, à cette vente avant union de ses immeubles en France, au cours de l'assemblée concordataire tenue au Tribunal de Commerce de Saïgon, le douze novembre mil neuf cent trente-cinq, dont une expédition est jointe au cahier des charges dont il est ci-après parlé.

Il sera procédé le JEUDI DEUX AVRIL MIL NEUF CENT TRENTE-SIX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en deux lots, par devant Monsieur le Président d'audience, à la vente sur publications judiciaires, à suite de faillite et avant union, des immeubles appartenant à Madame GAUTIÉ Andrée, épouse R. BASSOULS, susnommée.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente vente, a été dressé par les soins de Maître Robert SÉGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Ce lot comprendra :

Article premier. — Un immeuble en nature de maison, sis à Cahors, trois, rue Georges-Clemenceau, paraissant figurer au plan cadastral de la Commune de Cahors sous le numéro mille cent un (1.101), de la section N, pour une contenance approximative de quatre-vingts centiares et un revenu cadastral de quatre cent quarante francs.

Cet immeuble confronte du nord à la Place Lestieu, du sud à la rue Georges-Clemenceau, de l'est à immeuble appartenant à Monsieur Dulac, de l'ouest à immeuble appartenant à Monsieur Planacassagne.

Il comprend un rez-de-chaussée et trois étages, les deux premiers à usage d'appartements, le troisième à usage actuellement de galetas, mais parfaitement habitable.

Il est construit en pierres de taille et couvert en tuiles.

On accède de la rue Georges-Clemenceau à l'intérieur de l'immeuble par une porte donnant sur un hall spacieux, dont le sol est dallé, à gauche une porte vitrée à trois battants donne accès dans une vaste pièce, éclairée par trois fenêtres prenant jour sur la rue Georges-Clemenceau.

A droite on pénètre dans une pièce à usage de cuisine, donnant par une porte et deux fenêtres sur la Place Lestieu. Ce dernier local ouvre également sur la cage de l'escalier et dans le hall, qui aboutit à l'escalier qui dessert les trois étages.

Sous l'escalier, une porte menant à une petite cave, dans laquelle on descend par des degrés en bois. Sous l'escalier également une soupente.

Le palier du premier étage : à gauche water-closets avec lavabos, à droite une petite pièce donnant sur la Place Lestieu.

Une porte à quatre battants ouvre sur une vaste pièce prenant jour par deux fenêtres à petits balcons sur la rue Georges-Clemenceau. A droite on pénètre dans une pièce donnant également sur ladite rue par une fenêtre à balcon.

Sur le palier du deuxième étage : A droite une pièce à usage de cuisine, donnant sur la place Lestieu, de laquelle on passe dans une pièce plus vaste prenant jour sur la rue Georges-Clemenceau par deux fenêtres.

On pénètre ensuite dans une troisième pièce éclairée par une seule fenêtre sur la même rue et de laquelle on peut accéder sur le palier. A gauche des water-closets.

Sur le palier du troisième étage : A gauche une porte donnant dans une pièce plafonnée, éclairée par une petite fenêtre sur la place Lestieu. A droite water-closets, au centre, porte à deux battants donnant accès dans une vaste pièce mansardée, actuellement à usage de galetas, parfaitement éclairée par de larges baies ouvertes dans le toit et par trois fenêtres donnant sur la rue Georges-Clemenceau. Cette pièce était destinée à servir d'atelier de peintre.

La cage de l'escalier est éclairée par trois vastes fenêtres à verre opaque donnant sur la place Lestieu.

Au rez-de-chaussée et aux étages eau, gaz et électricité.

Cet immeuble est dans un parfait état de neuf.

Article deux. — Une partie d'immeuble en rez-de-chaussée donnant sur la place Lestieu et portant le numéro quatorze, rue Lestieu, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro mille cent trois (1.103) de la section N, pour une contenance de cinquante centiares et un revenu matriciel de cent cinq francs.

Cet immeuble confronte du sud à la place Lestieu, de l'ouest à Cabanes, du nord-est à Puig.

Il est composé de deux locaux, le plus vaste est à usage de garage, son sol est cimenté, son plafond d'éverite et il est clos d'un rideau métallique à rouleau.

Le second donne dans le garage par une porte et par une autre sur la place Lestieu. Il est à usage de débarras.

Ces deux articles sont actuellement loués à Madame Veuve François Besse, suivant bail enregistré du premier juillet mil neuf cent trente-quatre, pour douze années, qui ont commencé à courir à la date de la passation du bail et moyennant un loyer annuel de quatre mille cinq cent francs, auquel prix il a été fait application de l'article premier du décret-loi du seize juillet mil neuf cent trente-cinq.

Ces deux articles, formant le premier lot de la vente, seront mis en vente sur la mise à prix de cent mille francs, ci ..... **100.000 fr.**

DEUXIEME LOT

Ce lot comprendra :

Un article en nature de friche, vigne et maisonnette, sis au lieu dit « Pech Saint-Julien », également « La Capelette », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Cahors sous les numéros trois cent soixante-huit p (368 p) et trois cent soixante-huit p (368 p) de la section H, pour une contenance de trente-six ares quatre-vingt et un revenu global matriciel de trente-et-un francs quatre-vingt-trois.

Il confronte au nord à chemin de la Combe de Saint-Julien, à l'ouest à Lacarrière, boulanger à Cahors, à l'est à Veuve Couderc, de Cahors.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille fr., ci **2.000 fr.**

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

Le premier lot, comprenant les numéros mille cent-un (1.101) et mille cent-trois (1.103), sera mis en vente sur la mise à prix de cent mille francs, ci .... **100.000 fr.**

Le deuxième lot, comprenant les numéros trois-cent-soixante-huit p (368 p) et trois-cent-soixante-huit p (368 p), sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs, ci ..... **2.000 fr.**

BAISSE DE MISES A PRIX

Monsieur le Président d'audience, commis à la vente par les jugements des vingt-sept novembre mil neuf cent trente-cinq et sept février mil neuf cent trente-six, est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées, faute d'enchères.

SURENCHERE

Il est rappelé que, conformément à l'article cinq cent soixante-treize du Code de Commerce, la surenchère pourra être mise dans la *quinzaine* de l'adjudication et sera du *dixième* du prix de la première adjudication.

NOTA. — Il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice et que, par suite, la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité du poursuivant ni celle de son avoué.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle due à l'avoué poursuivant, seront payés par les adjudicataires *en sus* de leurs prix d'adjudication et proportionnellement à ceux-ci, dans les dix jours de l'adjudication, entre les mains de Maître SÉGUY, avoué poursuivant.

Pour extrait certifié conforme.

L'avoué poursuivant :

R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors le mars mil neuf cent trente-six, folio : case : reçu : onze francs cinquante centimes.

Le Receveur :

Signé : VIELCAZAT.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître Robert SÉGUY, avoué poursuivant la présente vente, rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS, IMP. A. COUESLANT

Le Vermifuge Lune est vendu chez votre pharmacien sous 2 formes : en poudre sans goût, pour une cure complète, 6 francs ; en sirop anti-glaireux pour deux cures 10 francs.

La santé des enfants

Les Vers sont un danger pour les enfants dont ils dévorent l'intestin. Si votre enfant souffre, s'il a sa respiration gênée par les glaires, s'il tousse, s'il est faible, n'hésitez pas ! Donnez-lui vite du bon Vermifuge Lune. Dans tous les cas de Vers, même microscopiques, constipation, cauchemars, nervosité, manque d'appétit, embarras du tube digestif, le bon Vermifuge Lune est une véritable source de santé pour tous les enfants de 15 mois à 15 ans. Il est actuellement le plus puissant des vermifuges et le plus doux des laxatifs.

LE BON VERMIFUGE LUNE

Coûte moins cher que la maladie

8100

Maladies de la Femme

Exiger ce portrait

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins, les Douleurs et autres malaises qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la **JOUVENCE de L'ABBÉ SOURY.**

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de Maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaitre et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, Métrites, Fibromes, mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs qui en sont toujours la conséquence.

Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter ainsi les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier 9

Aucun autre produit ne peut la remplacer

CAISSE COMMERCIALE

Organisme spécial, proc. rapid. Prêts d'argent, toutes sommes, à Commerçants, Agriculteurs, Particul. Propriét. Hypothèq. 1-2-3e Rg. Warrants agricol. dep. 3 0/0 Remb. 1 à 20 ans. Sociétés, Augment. capital. Renseig. Gratuits. **CAISSE COMMERCIALE**, 121 rue de Lausanne. GENÈVE. Service : F. H. 11.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Conférences de la « Société des Conférences » :

Maurice Bedel : Nous vivons dangereusement ; mais nous vivons.

Louis Madelin (de l'Académie Française) : Le crépuscule de la Monarchie. VI. M. Necker et les Salons.

Madeleine Ley : Olivia (Roman) (I).

Michel-B. Pléville : Un avertissement pour la France : l'Espagne au lendemain des élections.

Jacques Maupas : Puissance de la propagande allemande.

René Chalupt : Poèmes.

Edouard Schneider : Images et paroles du Duce.

Jean Baudry : Les livres : *Minuit*, de Julien Green. — Note, par J.B.

François Le Grix : La Politique : Le dénouement de quinze ans d'erreurs. — Appel à nos lecteurs.

Plon, 8, rue Garancière-Paris. — 45e année. N° 11. Trois francs.

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Havas 62 Rue de Richelieu PARIS

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Etudes { de Maître Louis TOURNESAC, Avoué à Paris, 15, rue d'Argenteuil / de Maître Lucien DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque (Lot).

VENTE SUR LICITATION

aux plus offrants et derniers enchérisseurs et à l'extinction des feux en l'Etude et par le Ministère de Me DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque (Lot)

EN UN SEUL LOT

De l'entier domaine dénommé « CHATEAU de GRIMARD » et des domaines de CAUMONT et GAUDOU faisant partie de la même exploitation ; situés sur les Communes de PUY-L'EVÊQUE et de DURAVEL. Contenance totale : SOIXANTE-QUINZE HECTARES, SOIXANTE-DIX ARES, SOIXANTE-DIX-HUIT CENTIARES. Avec tous les meubles meublants et objets mobiliers, cheptel mort, outils aratoires et immeubles par destination attachés à cette exploitation.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 29 MARS, à 14 heures.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de la Seine le sept février mil neuf cent trente-six, enregistré,

Il sera aux requêtes, poursuites et diligence de :

1° Monsieur Gaston-Auguste RIVES, demeurant à Paris, 67, rue Sainte-Anne,

Ayant Maître TOURNESAC pour avoué ;

2° Monsieur René-Pierre-Victor RIVES, demeurant à Rabat (Maroc), Hôtel Continental, rue des Consuls ;

3° Monsieur DESFRESNE, administrateur judiciaire, demeurant à Paris, 14, rue Monsieur-le-Prince,

« Pris au nom et comme conseil judiciaire de Monsieur René-Pierre-Victor RIVES »,

Ayant Maître SUREAU pour avoué ;

4° Monsieur André-Saturnin-Hippolyte VEYRINE, avocat à la Cour, demeurant à Paris, 86, avenue Félix-Faure,

« Agissant au nom et comme administrateur ad-hoc des « mineurs, Jacques-Marie-Antoine RIVES ; Didier-Jean-« Marie RIVES ; Bernard-Marie-René RIVES ; Claude-Marie-Pierre RIVES à raison de « l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et « Monsieur Gaston-Auguste RIVES, leur père, nommé à cette fonction par jugement de « la Chambre du Conseil du « Tribunal civil de la Seine, du « vingt-quatre janvier mil neuf « cent trente-six, enregistré »,

Ayant Maître PIOT pour avoué ;

5° Mademoiselle Marie-Rose-Germaine DOUZIECH, célibataire majeure, demeurant à Rodez (Aveyron), 5, boulevard de la République,

« Agissant au nom et comme « administratrice ad-hoc des « mineurs : Bernadette RIVES, « et Jean RIVES, à raison « de l'opposition d'intérêts « existant entre lesdits mineurs « et Monsieur René-Pierre-Victor RIVES, leur père nommé « à cette fonction par jugement « de la Chambre du Conseil du « Tribunal civil de la Seine, du « vingt-quatre janvier mil neuf « cent trente-six, enregistré »,

Ayant Maître LENOIR pour avoué,

Procédé, le dimanche vingt-neuf mars, mil neuf cent trente-six, à quatorze heures, en l'étude, et par le ministère de Maître DAVEZAC, notaire à Puy-l'Evêque, à la vente sur licitation, en un lot aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DESIGNATION

Un domaine appelé « Château de Grimard » situé et répandu sur le territoire des communes de Duravel, et de Puy-l'Evêque, comprenant :

Dans la commune de Duravel

Un entier corps d'immeubles d'un seul tenant, en nature de château avec ses dépendances, chapelle, écuries, remises, bâtiments de colons, grange, pressoir, pigeonniers, viviers, cours, jardin, terres labourables, prés, pâtures, et bois figurant au plan cadastral de ladite commune.

Les immeubles bâtis sous le numéro 455, de la section D, pour un revenu de 357 fr. 50.

Les immeubles non bâtis sous les numéros 447 p., 448 p., 448 p., 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459 p., 459 p., 460 p., 461, 462 p., 462 p., 447 p., 448 p., 460 p., 462 p., section D, pour une contenance de cinq hectares, cinquante-trois ares, vingt-huit centiares.

Dans la commune de Puy-l'Evêque

Un entier corps d'immeubles d'un seul tenant, désigné sous le nom de « Domaine de Caumont », en nature de chalet, bâtiment d'exploitation, terres, carrières de pierres de taille, et bois, figurant au cadastre, savoir :

Les immeubles bâtis sous le numéro 744, de la section E, pour un revenu de 125 francs.

Les immeubles non bâtis sous les numéros 744, 745, 746, 747, 748, 759, 760, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 779, 784, section E, pour une contenance de cinquante-huit hectares, trente-huit ares, quatre-vingt-quinze centiares.

Autre corps d'immeubles attenant au précédent, désigné sous le nom de « Domaine de Gaudou », en nature de terres labourables et prés, figurant au cadastre sous les numéros 788, 789, 790, section E, pour une contenance de huit hectares, quatre-vingt-treize ares, trente-cinq centiares.

Un immeuble en nature de terre et pré, sis au lieu dit « Ségala », séparé du domaine du château de Grimard par la route de Puy-l'Evêque à Duravel, figurant au cadastre sous les numéros 829, 844, 846, section E, pour une contenance de deux hectares, quatre-vingt-trois ares, quatre-vingt-dix centiares.

Un bois, sis au lieu dit « Combe Barthe », dépendant du domaine de Caumont, figurant au cadastre sous le numéro 595 de la section E, pour une contenance de un are, trente centiares.

MISE A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus décrits seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de 60.000 fr.

MOBILIER

L'adjudicataire sera tenu de reprendre à sus du prix tous les meubles meublants, objets mobiliers, immeubles par destination et outils aratoires attachés à l'exploitation desdits domaines, suivant détail contenu dans l'inventaire dressé par Maître Davezac, notaire à Puy-l'Evêque, le vingt-neuf août mil neuf cent trente-cinq, au prix correspondant à la prisée faite audit inventaire, soit ..... 17.963 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais pour parvenir à la vente, et ceux de l'adjudication, venant tous en sus du prix, seront payés par l'adjudicataire, entre les mains dudit Maître DAVEZAC, dans les dix jours de l'adjudication.

Fait et rédigé par le notaire soussigné.

Le

Signé : DAVEZAC.

Enregistré à Puy-l'Evêque, le , Folio , Case ,

Reçu :

Signé : GAU.

S'adresser, pour les renseignements : A Puy-l'Evêque (Lot), à Maître DAVEZAC, notaire, dépositaire du Cahier des Charges ; A Paris, à Maître Louis TOURNESAC, avoué poursuivant, 15, rue d'Argenteuil (1er arrondissement) ; à Maître Jacques SUREAU, avoué colicitant, 25, rue Tronchet (8e arrondissement).

Et pour visiter : sur les lieux, les mardis et vendredis, de 14 heures à 17 heures.

CAHORS, IMP. COUESLANT

arome délicieux 1560 **Café SANKA** sans caféine innocuité absolue

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 37

L'HERITAGE DE CENDRILLON

par DELLY

XVI

— Nous en avons plusieurs, et deux bustes faits par mon père. Vous les verrez quand vous viendrez à Paris. Un de ces jours, nous combinerons ce petit voyage. Je tâcherai de semer les Movis et de nous faire accompagner par ma tante.

S'avisant alors que les heures passaient et que le moment du déjeuner était proche, les deux jeunes gens reprirent, sans hâte, le chemin du logis. Au passage, Karol cueillit deux superbes œillets d'un blanc légèrement teinté de rose et les mit à la ceinture de Magdalena. Puis il en passa un dans le revers de la veste de soie blanche qu'il portait le matin. Ils apparurent ainsi dans le petit salon où se tenait à l'ordinaire dona Clara et trouvèrent celle-ci en conversation avec Thibaut de Movis tandis que Louis feuilletait un livre d'une main distraite.

— Quoi ! vous, Movis ! dit Karol sur un ton de surprise qui ne se mêlait d'aucun contentement. Mme de Movis comptait vous trouver à Paris.

— J'ignorais qu'elle y allât aujourd'hui.

— Elle a dit cependant hier qu'elle avait téléphoné à son mari.

Cette réflexion était faite par Magdalena qui venait de répondre par une froide inclination de tête au salut du jeune Movis.

— C'est possible. Mais mon père ne m'en a pas averti. Au reste, il importe peu. Je reviendrai un de ces jours, voilà tout. C'est une agréable promenade avec l'épatante petite voiture que j'ai.

Tout en parlant, il glissait un regard sournois vers les fleurs qui ornaient la ceinture de Magdalena. Puis il le releva, et Magdalena y vit une lueur qui lui causa un obscur malaise.

— Eh bien, restez à déjeuner, dit Karol sans trop de bonne grâce. Je vais changer de tenue maintenant. A tout à l'heure.

Il quitta le salon, tandis que Magdalena s'asseyait près de dona Clara. Elle aurait bien voulu, elle aussi, avoir un prétexte pour fuir pendant quelques instants le détestable voisinage de son cousin. Mais elle n'en trouvait pas, gardant pour le déjeuner la robe mise dès le matin, car les toilettes achetées par Mme de Movis se réduisaient à l'indispensable.

— Vous avez fait une bonne promenade ? demanda Thibaut, doucereusement.

— Excellente ! répondit sèchement Magdalena.

— Le tableau avance-t-il ?

Ce fut dona Clara qui répondit :

— Certes ! Et déjà il s'annonce comme un chef-d'œuvre. Mais comment n'en ferait-on pas un, avec un pareil modèle !

Et l'enthousiaste dame se pencha pour embrasser Magdalena.

— Oh ! évidemment ; dit Thibaut du bout des lèvres.

Il regardait sa cousine, dont la physionomie, depuis l'instant où elle l'avait aperçue, demeurait froide et fermée. Sa bouche eut un pli mauvais, et dans l'ombre des paupières demi-baissées, les yeux gris eurent encore cette même lueur qui avait tout à l'heure désagréablement impressionné Magdalena.

XVII

Dans la matinée du lendemain, Magdalena reçut une lettre de Mlle de Grandy.

A son départ, la vieille demoiselle avait témoigné de quelque émotion. Elle semblait aussi tourmentée par une inquiétude secrète, et plus encore depuis un entretien qu'elle avait eu avec Vincente. Magdalena avait reçu d'elle les conseils de prudence — de grande prudence — répétait-elle avec insistance.

— ...Et ne croyez pas tous les compliments qu'on vous adressera... Ne vous laissez pas prendre par le charme extérieur, qui passe, ni par les yeux enjôleurs, qui trompent. Puisque vous croyez en Dieu, demandez-lui son aide, car jamais encore vous n'en avez eu plus besoin que maintenant. Et puis, écrivez-moi, dites-moi tout, bien sincèrement, comme vous l'avez fait jusqu'ici, n'est-ce pas ?

Magdalena l'avait promis sans peine, et deux jours après son arrivée, elle avait envoyé à Mlle Séraphine le récit de son voyage, de son arrivée à Clairefontaine. C'était la réponse à cette lettre qu'elle recevait aujourd'hui. Mlle Séraphine y disait peu de chose, craignant sans doute qu'elle tombât dans les mains de Vincente. A la fin, elle avouait : « Le temps me semble long, sans vous, chère enfant. »

Pauvre cousine ! pensa Magdalena avec émotion. Ah ! si je puis recouvrer l'héritage de l'oncle Henri, quelle vie douce je lui ferai !

Sur cette charitable pensée, elle acheva de s'habiller pour se rendre à l'atelier. Mais au moment où elle sortait de sa chambre, elle se heurta à dona Clara.

— Je tombe bien ! Karol vient d'arriver, chère petite, et m'a chargée de vous remettre cette lettre qu'il a trouvée hier soir dans son courrier. Vous la donnerez à Katazina qui la lui reportera, car il ne faut pas les Movis la voient.

Là-dessus elle s'éclipsa, et Magdalena tira de l'enveloppe à l'adresse de Karol, une feuille couverte d'une écriture menue, qu'elle eut quelque peine à déchiffrer. C'était l'abbé Darlannes qui écrivait :

« Monsieur,

« J'ai été voir la vieille Maria, dès le lendemain de mon entrevue avec vous. Ce jour-là, je n'ai rien pu obtenir d'elle, et j'ai compris qu'elle ne voulait point parler à cause de Mme de Movis, soit par crainte, soit par un reste d'attachement — les deux, peut-être. Mais il y a trois jours, elle m'a fait appeler, sentant la mort proche. Et comme je la pressais de libérer sa conscience, si elle avait eu connaissance de quelque fait grave pouvant faire tort à autrui, elle parla enfin et me raconta diverses choses qui pourraient vous aider à prouver la captation, si d'autres témoignages, surtout, viennent à l'appui de celui-là. J'ai fait appeler un de ses voisins, fort honnête homme, très estimé dans le pays, et Maria a répété devant lui ce qu'elle venait de me dire.

« Je vais m'occuper d'avoir l'adresse d'autres anciens serviteurs de M. de Norhac. Aucun d'eux ne demeure dans le pays. Mais parmi mes paroissiens, certains pourront sans doute me donner ces renseignements.

« En allant voir des malades, hier, je suis entré chez un des fermiers de Cadeilles, et sans avoir l'air de rien, j'ai aiguillé la conversation sur le défunt M. de Norhac. Cet homme le regrette et paraît n'aimer guère Mme de Movis. Je lui ai dit : C'est peut-être dommage pour vous que ce ne soit pas la fille de M. Roland qui ait hérité ? Il a eu un petit clignement d'œil en répliquant : Bien sûr ! Mais elle a manigancé son affaire, Mme de Movis... et de main de maître, s'il faut en croire ce qu'en ont dit certains, à l'époque.

« Comme je l'interrogeais sur ce propos, il s'est prudemment mis à l'abri : Moi, vous savez, j'ignore si c'est vrai... Des gens du château ont prétendu des choses, à ce moment-là... Mais ça peut être des menteries, parce que Mme Vincente n'était pas très aimée, rapport à ce qu'elle est regardante.

« Voilà, monsieur, ce que j'ai récolté pour le moment. Je vous tiendrai au courant du résultat de mes autres démarches. »

Dans l'enveloppe, Magdalena trouva aussi un petit billet de Karol. Elle lut ces quelques mots :

« Tout va bien, comme vous le voyez. J'irai un de ces jours chercher le dépôt confié à Saint-Michel. Brûlez ce billet. »

Magdalena obéit à la recommandation. Puis, toute joyeuse, elle quitta sa chambre et descendit l'escalier de pierre, dont elle aimait l'harmonieuse élégance. Dans le vestibule, elle croisa Fernande qui passa, tête dressée, mine arrogante, mais se retourna ensuite pour lui jeter le plus noir des regards.

(A suivre).